

COMMISSION MIXTE CAMEROUN-NIGERIA

VINGT-NEUVIEME REUNION DE LA
SOUS-COMMISSION DE LA DÉMARCATIION

Abuja, 11-13 décembre 2012

RAPPORT

Introduction

1. Au paragraphe 8 du Communiqué adopté lors de sa première session tenue à Yaoundé le 2 décembre 2002, la Commission Mixte Cameroun-Nigeria a décidé de mettre en place une Sous-commission chargée de la Démarcation de la frontière terrestre entre les deux pays.

2. Au paragraphe 11 du rapport adopté lors de sa cinquième réunion tenue à Yaoundé le 4 août 2003, la Sous-commission de la Démarcation a décidé que l'Equipe Technique Mixte se réunira régulièrement et soumettra un rapport.

Organisation

3. La Vingt-neuvième réunion de la Sous-commission de la Démarcation s'est tenue à Abuja du 11 au 13 décembre 2012. Les Délégations du Cameroun et du Nigéria étaient respectivement conduites par le Dr Joseph Dion Ngute, Ministre-Délégué aux Relations extérieures de la République du Cameroun, et par le Dr Muhammad Bose Ahmad, mni, Directeur Général de la Commission nationale des Frontières, République fédérale du Nigeria. La Délégation des Nations Unies était dirigée par M. Moudjib Djinadou, Chef de Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). La réunion était

présidée par M. Jean Paul Vogels, Conseiller politique principal du Président de la Commission Mixte (Annexe I).

4. Le Chef de la Délégation du Nigéria a souhaité la bienvenue aux Délégations du Cameroun et des Nations Unies. Il a réitéré la volonté de sa Délégation de tout mettre en œuvre pour l'aboutissement fructueux des travaux de la présente réunion en soulignant que le rapprochement des positions du Cameroun et du Nigéria garantit le succès prochain du processus de démarcation.

5. Le Chef de la Délégation du Cameroun a remercié le Chef de la Délégation du Nigéria pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à sa Délégation. Il a salué à nouveau la participation des Nations Unies au travail de mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002.

6. Le Président de séance a exprimé sa gratitude à la Délégation du Nigéria pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux membres de la Délégation des Nations Unies depuis leur arrivée à Abuja. Il a ensuite présenté les nouveaux membres de la Délégation, MM. Moudjib Djinadou, Chef de Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, et Stéphane Wohlfahrt, Conseiller juridique principal. Il a également informé la Sous-commission de la nouvelle affectation de Madame Sylvie Daouda auprès du siège de l'ONU-SIDA à Genève.

7. La Sous-commission de la Démarcation a examiné le projet d'ordre du jour et l'a adopté tel qu'amendé (Annexe II).

8. La Sous-commission de la Démarcation a examiné le rapport de la réunion de l'Équipe technique mixte tenue à Abuja les 9 et 10 décembre 2012. Le rapport de l'Équipe Technique Mixte tel qu'amendé a été adopté et annexé au présent rapport (Annexe III). Il a été convenu de débiter la mission d'évaluation des Monts Gotel le 4 février 2013. Le Président de la Sous-commission de la Démarcation,

a adressé ses félicitations à l'Equipe Technique Mixte pour avoir accompli avec succès les travaux de la dernière mission dans la partie nord de la frontière et la partie sud de la rivière Akpakorum/Akwayafe.

9. La Sous-commission de la Démarcation a pris note du rapport préliminaire et du premier rapport de suivi du Groupe de Travail des Experts juridiques (Annexe IV). Il a été convenu que ce Groupe de Travail poursuivra ses consultations en vue d'éclairer l'Équipe Technique Mixte afin que les travaux ne soient pas retardés. Le Groupe de Travail a en outre suggéré que les questions restantes, soumises à sa considération, soient transmises à la Sous-commission de la Démarcation.

10. La Sous-commission de la Démarcation a adopté les termes de référence de l'Expert international en hydrologie chargé d'examiner les problèmes relatifs à des sections de la rivière Keraua (Kirewa ou Kirawa) et de déterminer le cours principal de la rivière Mayo Tiel autour de la zone du village de Wuro Hausa (Annexe V).

11. Les Parties ont convenu de faire connaître par courrier leurs commentaires relatifs au projet de termes de référence de la mission de l'Expert indépendant chargé de déterminer les positions des Bornes 6 et 8 proposés par les Nations Unies, au plus tard le 31 janvier 2013.

12. La Sous-commission de la Démarcation a donné une suite favorable à la demande formulée par l'Équipe Technique Mixte d'étendre à deux semaines la session de travail avec la Section cartographique des Nations Unies pour permettre aux participants d'acquérir l'expertise nécessaire pour compléter le cahier des charges relatif à la cartographie finale.

13. Les Nations Unies fourniront aux Parties, pour le 31 janvier 2013 au plus tard, une mise à jour consolidée du document de projet se rapportant à la cartographie finale. Ce document comprendra

notamment des clarifications concernant les droits de propriété intellectuelle. Il sera tenu compte des commentaires que les Parties y auront apportés, le cas échéant.

14. Concernant le désaccord dans la zone de Mada, la Délégation nigériane a proposé l'envoi d'une nouvelle mission de l'Equipe Technique Mixte sur le terrain. La partie camerounaise a affirmé qu'elle n'est pas opposée à toute démarche qui permettrait de faire avancer le processus. Toutefois, par respect des procédures, elle a demandé que le Président de la Sous-commission de la Démarcation présente son projet de rapport de descente sur le terrain de la Sous-commission de la Démarcation des 31 juillet et 01 août 2006 à la Commission Mixte en vue d'obtenir de nouvelles instructions. La Délégation du Nigeria a reconnu que le projet de rapport du Président de la Sous-démarcation n'a jamais fait l'objet de discussion et n'a jamais été adopté en tant que document de la Sous-commission de la Démarcation.

15. Les Délégations du Cameroun et du Nigéria ont exprimé leur souhait d'accélérer la reprise des travaux d'abornement. Elles ont réitéré leur demande à être plus directement impliquées dans la gestion de ce projet en faisant valoir que celle-ci met en cause la souveraineté des deux États. Les Nations Unies ont expliqué aux Parties les contraintes liées à la structure du projet, notamment l'insuffisance des moyens à disposition, les règles et procédures des Nations Unies applicables aux achats et à l'attribution des marchés et la structure de gestion du projet.

16. Les Délégations du Cameroun et du Nigéria ont rappelé aux Nations Unies leur engagement à leur transférer les équipements acquis dans le cadre du contrat d'abornement exécuté par l'UNOPS. A cet égard, les Parties ont demandé aux Nations Unies de diligenter la répartition équitable desdits équipements.

17. Les Nations Unies ont remis aux Délégations du Cameroun et du Nigéria une mise à jour de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale pour la démarcation de la frontière (Annexe VI).

18. M. Emmanuel Gorin, Chargé de Programme auprès de la Délégation de l'Union européenne à Abuja, a fait une présentation de la contribution européenne au Fonds d'affectation spéciale pour la démarcation. Il a notamment donné des clarifications quant aux objectifs de la mission d'évaluation sur le terrain, prévue en février 2013. Les Nations Unies informeront les Parties des dates exactes de cette mission qui impliquera la participation de deux représentants de chaque Partie.

19. En soutien au projet de film documentaire sur le processus de la Commission Mixte, la Sous-commission de la Démarcation demande à l'Equipe Technique Mixte de tout mettre en œuvre afin de faciliter les prises de vue pendant ses missions d'évaluation sur le terrain. Elle prend également note de la disposition des Parties à enrichir le projet de leurs fonds documentaires respectifs.

Décisions

20. *La Sous-commission de la Démarcation a pris les décisions suivantes :*

- i) adoption de son ordre du jour tel qu'amendé ;
- ii) adoption du rapport tel qu'amendé de la réunion de l'Equipe Technique Mixte tenue à Abuja les 9 et 10 décembre 2012 et les annexes ;
- iii) adoption des termes de référence de l'Expert international en hydrologie chargé d'examiner les sections des rivières Keraua (Kirewa ou Kirawa) Mayo Tiel (autour de la zone du village de Wuro Hausa) et de déterminer leur cours principal;
- iv) transmission aux Nations Unies des commentaires des Parties sur les termes de référence de la mission chargée de

- déterminer les positions des Bornes 6 et 8, le 31 janvier au plus tard ;
- v) renvoi à la Commission Mixte du projet de rapport du Président de la Sous-commission de la Démarcation de la descente sur le terrain à Mada les 31 juillet et 01 août 2006 ;
 - vi) transmission aux Parties par les Nations Unies, pour le 31 janvier 2013 au plus tard, d'une mise à jour consolidée du document de projet se rapportant à la cartographie finale comprenant notamment des clarifications concernant les droits de propriété intellectuelle, étant entendu que la session de travail avec la Section cartographique des Nations Unies sera étendue à deux semaines ;
 - vii) mise en place d'un comité chargé de réviser le document du projet de construction des bornes conformément aux contraintes identifiées et proposer une suite à donner à la Sous-commission de la Démarcation ;
 - viii) communication par les Nations Unies des dates exactes de la mission d'évaluation de l'Union européenne ;
 - ix) facilitation des prises de vue pendant les missions d'évaluation sur le terrain et mise à disposition des fonds documentaires audiovisuels existants.

21. La réunion a pris fin le 13 décembre 2012.